Subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon - Convention

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur: Au cours de l'année 2006, et faisant suite à l'année de mise en place, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, qui regroupe les associations de commerçants artisans du centre et des quartiers, les enseignes nationales, les chambres consulaires, l'Office de Tourisme et des Congrès et la Ville de Besancon, tout en poursuivant les missions engagées en 2005, notamment l'accompagnement des associations dans la conduite de leurs opérations. C'est ainsi qu'ont été organisés :

- * deux campagnes de communication, en octobre et en décembre, destinées à valoriser la Ville de Besancon à travers son activité commerciale.
- * auxquelles se sont greffées deux grandes campagnes d'animation globale, «commerce en fête»,
- * le premier marché Européen qui s'est tenu place de la Révolution,
- * la requalification du marché de Noël.

Accompagné par la Ville de Besançon qui a conduit un schéma d'ensemble des animations de Noël, l'Office de Commerce et de l'Artisanat a réussi :

- * le pari du déplacement du marché de Noël sur la place de la Révolution, en lui donnant un caractère central, moteur pour l'animation de centre-ville,
- * ainsi que le renouvellement qualitatif des exposants et de l'accueil en très nette hausse, saluée tant par les professionnels, les visiteurs ou même la presse, pas seulement locale, ceci sans déséquilibrer la chalandise du centre-ville.

Le bilan d'opération, présenté au Conseil d'Administration de l'Office de Commerce et de l'Artisanat et à la Commission Développement Local, a démontré :

- * la pertinence d'une mutualisation des efforts des divers intervenants du commerce,
- * l'atteinte des objectifs fixés, notamment en terme de participation et de rayonnement.

Au cours de l'année 2007, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon se propose de poursuivre ses efforts fédérateurs, en se fixant des objectifs d'adhésions en progression, par :

- * l'amélioration des campagnes promotionnelles de l'activité commerciale de l'espace commerçant bisontin,
- * la poursuite des actions pertinentes de 2006,
- * la création d'une animation de printemps sur l'ensemble de la Ville,
- * ce, tout en continuant à accompagner les associations de commerçants.

L'Office de Tourisme et des Congrès poursuivra quant à lui, les efforts qu'il a engagés les années précédentes en terme de promotion des différentes actions, notamment celles de fin d'année.

La Ville de Besançon apportera, outre une subvention, un soutien logistique important à ces opérations.

Une convention globale sera signée avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat afin de fixer les objectifs et les attentes de chacune des parties, ainsi que les modalités de versement de la subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- d'abonder le budget de fonctionnement de l'Office de Commerce et de l'Artisanat par le versement d'une subvention de 131 950 €, qui sera prélevée au chapitre 65 91 6574 CS 30200,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

M. FUSTER, M. BAUD, M. ROY et Mme TISSIER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2007.